

ASSEMBLEE NATIONALE24 novembre 2005

PARCS NATIONAUX - (n° 2347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 104**

présenté par
M. Giran, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 14

Dans le 1° du III de cet article, substituer aux mots :

« les espaces protégés »,

les mots :

« le coeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.